

Communiqué de la CNACM.

La mission d'information sur les Réserves de la **Commission de la Défense nationale et des Forces Armées** procède - **du 12 avril au 02 mai 2021**- à une **consultation citoyenne sur les Réserves**.

La **CNACM** - dans le cadre de l'**Action Civique** - **incite fédérations et associations** à inviter leurs **administrateurs** et **adhérents** - réservistes ou non - à **donner leur avis**.

Ci- dessous le document explicatif transmis par la mission d'information :

Consultation citoyenne sur les Réserves.

Lors de sa réunion du 28 octobre 2020, la commission de la Défense nationale et des forces armées a approuvé la création d'une **mission d'information sur les réserves**. Elle en a désigné **co-rapporteurs** M. **Christophe Blanchet** (Modem, Calvados) et M. **Jean-François Parigi** (Les Républicains, Seine-et-Marne).

Dans le cadre de cette mission d'information, les rapporteurs ont procédé à de nombreuses auditions. Pour compléter ces entretiens indispensables, MM. Blanchet et Parigi ont décidé d'avoir recours à une **consultation citoyenne** qui sera disponible du **12 avril au 2 mai 2021** sur le **site Internet de l'Assemblée nationale**.

Par cette consultation citoyenne, les rapporteurs ont trois objectifs :

- ✓ Attirer l'attention du grand public sur l'importance des réserves et mesurer la perception que les non-réservistes ont des réserves ;
- ✓ Mieux connaître le ressenti des réservistes à l'égard de leur vécu de réserviste et mieux comprendre les facteurs qui contribuent ou, au contraire, qui nuisent à l'engagement ;
- ✓ Tester des idées de propositions.

Alors que depuis plusieurs années, notre pays subit des crises rapprochées, affectant particulièrement le territoire national et nos concitoyens dans leur vie quotidienne, et que d'autres crises indéterminées paraissent devoir survenir dans les prochaines années, la connaissance partagée des engagements qui contribuent à la résilience de la nation ne peut qu'être un atout.

Dans cette optique, il a semblé indispensable aux rapporteurs de faire appel à l'ensemble des personnes déjà entendues pour promouvoir et participer à cette consultation citoyenne. **N'hésitez pas à la diffuser largement dans votre entourage personnel et professionnel, ainsi qu'auprès de vos camarades réservistes.**

Vous trouverez ci-après le lien vers la consultation publique sur le site internet de l'Assemblée nationale : <http://assnat.fr/Reserves>

L'administratrice en charge de la consultation, Mme Marine Heilaud, se tient par ailleurs à votre disposition pour tout complément d'information sur le fond du questionnaire (tél : 01 40 63 41 07 / mheilaud@assemblee-nationale.fr).

La CNACM ne peut que vous encourager à participer à cette consultation citoyenne.

Jean-François CALCET
Président de la CNACM
toussaintcalcet@gmail.com